

Monsieur l'Orateur, la mesure qui est présentée aujourd'hui est dépassée par le temps et par l'urgence des solutions que nous devons apporter, étant donné que ce problème est très grave pour la vie humaine, la vie animale, la vie végétale et la vie terrestre même, car si l'air et l'eau sont pollués, où serons-nous d'ici quelques années? Lorsque nous examinons les statistiques à notre disposition, lesquelles nous n'avons pas le temps de citer à la Chambre, nous sommes renversés par le sérieux et la gravité de ce problème.

A mon avis, cet avis de motion devrait être accepté et je blâme le gouvernement de n'avoir pas présenté une législation susceptible de régler un problème qu'on ne doit plus étudier, mais bien solutionner.

[Traduction]

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je suis arrivé ici avec un projet très important, celui de chercher une solution du problème de la pollution qui sévit dans la vallée d'Okanagan de la Colombie-Britannique. Ceux qui ont parcouru cette région du pays en connaissent les beautés et la détérioration qu'elle peut subir lorsque la pollution dépasse les moyens des simples organismes locaux. S'il en est ainsi, ce n'est pas que la collectivité n'ait pas fait d'efforts louables. Elle a fait tout son possible pour combattre la pollution dans la région.

J'ai découvert aussi, lors de mon arrivée à Ottawa, que le gouvernement fédéral s'efforçait aussi de lutter contre ce problème. Je suis heureux des efforts accomplis par le gouvernement ici à Ottawa. On a rappelé ici cet après-midi bon nombre des mesures qu'il a prises: la création du centre canadien pour l'administration des cours d'eau auquel le gouvernement a consacré 23 millions de dollars et des centres régionaux de lutte contre la pollution à Moncton et à Calgary. Le gouvernement a offert de financer au complet l'assistance régionale à cette fin. Il a aussi recommandé l'institution d'une commission consultative nationale. Toutes ces initiatives ont été proposées et examinées à la conférence sur la pollution qui réunissait à l'automne de 1966 les gouvernement fédéral et provinciaux.

Cette conférence a produit quelques recommandations admirables et fort utiles. Par-dessus tout on a proposé d'instituer une commission consultative nationale chargée d'examiner la question de la pollution. On a proposé en outre que cette commission se compose de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités et de l'industrie. Cette commission aurait pour objet de fixer des normes de qualité de l'eau au Canada.

[M. Rondeau.]

Nous ignorons ce qu'est de l'eau pure; il n'existe nulle part de normes concernant la pureté de l'eau et de l'air. Nous devons accepter bien entendu une certaine limitation en matière de pureté à cause des empiètements de la civilisation. Mais jusqu'à quel point? Cela nous l'ignorons. La Commission consultative nationale a été chargée d'identifier les effets des problèmes de la pollution sur l'économie du pays. Voilà des objectifs importants et valables.

Le gouvernement fédéral a pris d'autres initiatives également. Il a offert d'entreprendre des études conjointes pour l'examen de nombreux problèmes se rattachant à la pollution. Nous en avons un exemple à propos de l'Outaouais. Le gouvernement a proposé de concilier les vues des gouvernements ontarien et québécois. Là encore, cependant, les résultats ont été insignifiants ou nuls parce que les gouvernements provinciaux n'ont pas consenti à collaborer en la matière. C'est ainsi que les choses se sont passées à propos de ces recommandations. Maintes et maintes fois, il s'est agi d'un conflit de compétence entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

C'est un domaine où le comité que propose la résolution pourrait se faire valoir. Ce serait un organisme politique qui aurait l'occasion de traiter le problème à un niveau politique. Nombre d'enquêtes ont été effectuées et une somme énorme de travail a été accompli par des fonctionnaires fort compétents, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Mais c'est un problème d'ordre politique qui doit être réglé par des gens en vue. Le comité aurait l'avantage d'enquêter sur les problèmes, de recueillir des témoignages et de discuter des mesures à prendre à la fois par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Mon temps de parole tire à sa fin. Je souhaite vivement que cette résolution soit adoptée aujourd'hui. Je m'assieds donc afin que la motion soit mise aux voix.

Des voix: Le vote.

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec intérêt le député parler du problème du partage de la compétence. Je voudrais signaler à la Chambre que les lotissements de Banff et de Jasper relèvent entièrement de la compétence fédérale et qu'aucun gouvernement provincial ou municipal n'a autorité sur eux. Des matières d'égout non traitées sont déversées dans les rivières Athabasca et Bow. Cet état de chose fait ressortir la nécessité d'agir afin d'empêcher la pollution dans les régions